

DÉCISION

Décision 2018-162 portant signature de l'avenant n°2 au marché M2016-033 « Assistance fonctionnelle et tierce maintenance fonctionnelle »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le marché M2016-033 « Assistance fonctionnelle et tierce maintenance fonctionnelle » notifié en août 2016 par l'EPT Grand Paris Grand Est,

Vu les dispositions des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avenant n°1 notifié le 23 avril 2018, qui a pour objet de prolonger la durée du marché du 22 août 2018 au 21 novembre 2018,

Considérant le fait que l'EPT Grand Paris Grand Est a notifié le 25 juin 2018 le marché concernant la réalisation de son nouveau site internet,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle prolongation de la durée du marché jusqu'au 21 janvier 2019 au regard du temps nécessaire pour procéder à la mise en service du nouveau site,

D E C I D E

Article 1 : De signer l'avenant n°2 avec la **société INOVAGORA**.

Article 2 : Le présent l'avenant n°2 engendre une augmentation du montant initial du marché de **255, 72 € HT** soit **306, 86 € TTC**.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le

03 DEC. 2018

Président,

Michel TEULET



Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président, certifie le
caractère exécutoire du présent acte
reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le **03 DEC. 2018**

Le Directeur Général des Services
Guillaume CLÉDIÈRE